

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS699

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« Pour les manquements aux obligations prévues au II, le »

le mot :

« Le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Le début de l'alinéa 18 précise déjà le champ des manquements concernés.